

# **Annexe 1 : Cahier des charges pour la mise en œuvre de l'expérimentation agence CRIT /mission locale**

## **Préambule**

La situation de l'emploi des jeunes, les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder au marché du travail, le besoin des entreprises de trouver certains profils de compétences, impliquent une complémentarité entre l'accompagnement global du jeune dans son parcours d'insertion professionnelle, et l'expérience du travail temporaire vécu comme tremplin vers l'emploi.

Le groupe CRIT et le Conseil national des missions locales décident de renforcer et améliorer la coopération entre leurs structures de terrain, agences et missions locales, afin de mieux satisfaire les besoins de recrutement des entreprises et d'accompagner plus efficacement la mise à l'emploi des jeunes de moins de 26 ans.

Ce cahier des charges est un outil qui doit s'adapter aux besoins recensés par les différents acteurs et faciliter la construction et la formalisation du partenariat.

## **Missions des différentes parties**

### **Les agences CRIT**

- Informer l'ensemble de son équipe, et nommer un référent pour le suivi de l'action
- Accueillir les jeunes orientés par La Mission Locale de .....selon un profil définis par les deux parties
- Solliciter les fonds de formation spécifique au travail temporaire pour la mise ne place d'action de qualification pour les jeunes (CIPI, CDPI, CP...)
- Prioriser l'envoi des jeunes Mission locale sur les missions intérimis relevant de leurs compétences
- Informer la mission locale des délégations, du comportement du jeune sur la mission

### **Les missions locales**

Liste à compléter et à adapter aux besoins locaux, par exemple :

- Informer l'ensemble de son (ses) équipes
- Mettre en place une équipe et une coordination pour la mise en place de cet accord
- Identifier les jeunes en concertation avec l'agence CRIT
- Proposer le cas échéant une formation adéquate en partenariat avec l'agence CRIT
- Accompagner le jeune jusqu'à la stabilisation de son parcours
- Copiloter la mise en œuvre de cet accord en coordonnant les organismes (formation, emploi, socio) auxquels la mission locale aura besoin de faire appel pour répondre à sa mission
- Mettre en place la méthode conformément au cahier des charges
- Diffuser cette méthode et les résultats obtenus au plan régional et national
- Assurer le retour d'information à l'agence CRIT

## Modalités de mise en oeuvre

### Etape 1 : sensibilisation / conseillers / jeunes / Agence CRIT

Axes de travail	Contenu / objectifs	Période / modalités
<p><u>Sensibiliser les conseillers</u></p> <p><i>Phase de démarrage</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Découvrir l'intérim – métiers – organisation</li> <li>• Présenter l'accord cadre et le cahier des charges local par la ML et l'agence CRIT</li> <li>• Sensibiliser / Informer / Former les conseillers référents</li> </ul>	<p>A définir localement</p>
<p><i>Phase de développement</i></p>	<p><u>Initier les conseillers référents sur cette action :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rencontrer l'équipe de l'agence CRIT</li> <li>2. Visite de l'agence</li> <li>3. Mettre en immersion les conseillers</li> </ol> <p><u>Informier / former les conseillers référents CRIT :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rencontrer / échanger avec les professionnels</li> <li>2. Organiser des réunions sur les actions ou thèmes spécifiques</li> <li>3. Organiser des réunions d'aide à l'accompagnement collectif-recrutement</li> <li>4. Mettre en immersion les conseillers</li> </ol>	<p>Organisation à définir localement</p> <p>Organisation à définir localement</p>

Axes de travail	Contenu/ Objectifs	Calendrier / Modalités
<u>Sensibiliser et informer les jeunes</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer et sensibiliser les jeunes repérés dans le cadre du partenariat sur le travail temporaire, les filières et métier du bassin d'emploi.</li> <li>- Organiser des actions de mise en situation professionnelle pour permettre au jeune de travailler sur son orientation Professionnelle et accéder à l'emploi</li> </ul>	Calendrier à définir localement
<u>Sensibiliser les entreprises</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur le partenariat CNML/CRIT</li> <li>- Informer/ sensibiliser l'entreprise aux mesures et dispositifs emploi/ formation existant sur le territoire.</li> </ul>	Calendrier à définir localement

## **Etape 2 : entretien de diagnostic / analyse de la demande du jeune**

A compléter par la ML : cette étape est importante et marque l'expertise de l'équipe de la mission locale sur la fonction de diagnostic notamment et sur la connaissance du jeune (utilisation de PARCOURS 3) et des différents dispositifs et mesures existants sur le territoire.

Il s'agit de :

1. Poser un diagnostic sur la situation du jeune
2. Identifier les besoins en formation et en recrutement
3. Mettre en relation les jeunes vers les offres d'emplois proposés en veillant à une bonne adéquation offre/demande

Les modalités de mise en œuvre :

- Utilisation d'un livret de suivi commun (Mission locale/agence CRIT)
- Le conseiller de la mission locale assurera le suivi personnalisé du jeune
- L'agence CRIT aura un interlocuteur identifié à la mission locale
- La mission locale aura un interlocuteur identifié à l'agence CRIT

## **Etape 3 : suivi des jeunes en parcours et en emploi**

- La Mission locale et l'agence CRIT s'engagent à recevoir les jeunes bénéficiant de l'accompagnement renforcé une fois par mois. Cet entretien devra permettre de réaliser une évaluation pédagogique de la progression du parcours du jeune (règlement des problématiques périphériques, mobilité, santé, logement etc.)
- Tous les jeunes pour lesquels, un besoin de suivi est identifié pourront bénéficier du parrainage mis en œuvre par la mission locale (Préciser les modalités de mise en œuvre du parrainage) ;
- En cours de parcours les jeunes bénéficient de l'ensemble des services de la mission locale et prestations de l'agence CRIT selon les critères d'éligibilité.

## **Etape 4 : création de supports et outils pédagogiques**

Les partenaires, agence locale CRIT et mission locale devront réaliser des outils de suivi et de communications partagées qui facilitent la mise en œuvre de l'accord.

## Suivi et évaluation

**Mise en œuvre du comité technique / son rôle et sa composition** (à déterminer agence CRIT et mission locale) **ainsi que le calendrier.**

**Choix des indicateurs de suivi et d'évaluation de l'accord** (liste non exhaustive à compléter et à corriger).

### Public bénéficiaire

- Nombre de jeunes orientés par la mission locale et par CRIT (Niveau de formation, âge, sexe)
- Nombre de jeunes bénéficiant d'une période d'immersion en entreprise (EMT (évaluation en milieu de travail- OMP (observation en milieu professionnel dans le cadre du CIVIS, autres)
- Nombre de jeunes en emploi dans l'agence CRIT (CTT, CDD, CDI...)
- Métiers sur lesquels les jeunes sont recrutés
- Nature de la formation mise en place
- Nombre d'heures travaillées

### Partenariat

- Nombre de rencontres conseillers ML/conseillers CRIT
- Nombre de réunion collective thématique
- Nombre de réunion collective de recrutement
- Nombre de conseiller bénéficiant d'une immersion
- Plan de communication commun
- Réalisation d'outils communs - description

## Organisation interne

### Mission locale : (1 page maxi)

- Préciser l'organisation territoriale de la mission locale, l'organisation des ressources humaines, le nombre de conseillers dédié à cette action
- Les missions et rôle du conseillers : par ex diffuser l'info – centraliser les candidatures- assurer la pré sélection des jeunes...
- Chaque conseiller référent sera le référent de l'agence CRIT (prise des offres d'emploi, info sur les mesures et dispositifs d'aide à l'embauche...)
- Modalités de suivi ML/Agence CRIT/jeune

### Agence CRIT : (1 page maxi)

- Préciser l'organisation des ressources humaines, le nombre d'agents dédié à cette action...
- Les missions et rôle des agents : par ex – à compléter par CRIT...
- Chaque agent référent sera le référent de la mission locale (à compléter)
- Modalités de suivi ML/Agence CRIT/jeune

## **Indicateurs d'activité pour les missions locales**

### **Nombre de jeunes repérés**

- Information collective
- Entretien individuel

### **Nombre de jeunes sensibilisés**

- Ateliers de découverte des métiers
- Parcours d'accès à la vie active (PAVA)
- Autre...

### **Nombre de jeunes en diagnostic**

### **Nombre de jeunes en situation professionnelle**

### **Nombre de jeunes entrés en formation**

### **Nombre de jeunes en emploi dans leur parcours d'insertion**

### **Nombre de jeunes en emploi durable**

- CDD + 6 mois
- CDI

## **Indicateurs d'activité pour les agences CRIT**

### **Jeunes pris en charge par les agences**

- Niveau de formation
- Age
- Sexe
- En Civis

### **Dispositifs d'intégration**

- Période de découverte des métiers
- Immersion en entreprise
- Stage conventionné
- Mission d'intérim
- Formation professionnalisante

### **Mise à l'emploi**

- CDI
- CDD (durée)
- CTT (nombre d'heures travaillées)
- Alternance : CIPI, contrat de Pro
- Autres...

### **Secteurs d'activité**

- Métiers

## **Annexe 2 : Les agences Crit intérim partenaires**

### **REGION CRIT : EST**

#### **Alsace**

- Mulhouse - 45 avenue de Colmar - 68100 - 03 89 32 92 20
- Obernai - 4 rue du Général Leclerc - 67210 - 03 88 95 36 66
- Molsheim - 14 place de l'Hôtel de Ville - 67120 - 03 88 04 80 60

#### **Lorraine**

- Pont à Mousson - 48 rue Gambetta - 54700 - 03 83 80 18 30

### **REGION CRIT : NORMANDIE**

#### **Haute Normandie**

- Le Havre - 159/161 Quai Georges V - 76600 - 02 35 22 04 04

#### **Basse Normandie**

- Saint-Lô - 22 rue Saint Thomas 50000 - 02 33 77 45 15

#### **Centre**

- Dreux - 23 rue Ethe Virton - 28100 - 02 37 63 07 07

### **REGION CRIT : OUEST**

#### **Pays de la Loire**

- Le Mans – 5 avenue du Général Leclerc - 72004 - 02 43 24 04 60

### **REGION CRIT : NORD**

#### **Nord Pas de Calais**

- Croix – 38 rue Perrin - 59170 - 03 20 20 76 90
- La Madeleine – 168 avenue du Général de Gaulle - 59110 - 03 20 74 54 55
- Tourcoing – 41 rue de Lille - 59200 - 03 20 27 21 21

## **Annexe 3 : Les missions locales par région impliquées dans l'expérimentation.**

### **Alsace**

- Mission locale de Mulhouse : [jlosson@semafore.org](mailto:jlosson@semafore.org) - 03 89 66 33 13
- Mission locale de Molsheim : [contact@ml-molsheim.com](mailto:contact@ml-molsheim.com) - 03 88 38 31 01

### **Basse Normandie**

- Mission locale du Centre Manche (Saint Lô) : [mle-saint-lo@ml-centremanche.fr](mailto:mle-saint-lo@ml-centremanche.fr)  
02 33 57 17 17

### **Haute Normandie**

- Mission locale du Havre : [clotaire.ndha.mlha@wanadoo.fr](mailto:clotaire.ndha.mlha@wanadoo.fr) - 02 35 19 48 94

### **Lorraine**

- Mission locale de Pont a Mousson : [ml4c@wanadoo.fr](mailto:ml4c@wanadoo.fr) - 03 83 81 47 32

### **Nord Pas de Calais**

- Mission locale de Lille : [ml.lille@reussir.asso.fr](mailto:ml.lille@reussir.asso.fr) - 03 20 14 85 50
- Mission locale de Tourcoing : [contact@mltourcoing.fr](mailto:contact@mltourcoing.fr) - 03 20 24 42 43

### **Pays de Loire**

- Mission locale du Mans : [mlmans@wanadoo.fr](mailto:mlmans@wanadoo.fr) - 02 43 84 16 60